

## M2 - 5<sup>ème</sup> année des études d'orthophonie

### STAGE S9: PASSATIONS DE PROTOCOLES MEMOIRE OU STAGE CLINIQUE 4

Si le mémoire de Master 2 donne lieu à des passations d'épreuves/protocoles, 200h seront validées par le maître de mémoire et correspondront aux heures d'élaboration, validation et passation d'épreuves/ protocoles pour le mémoire de fin d'études.

Si le mémoire ne donne pas lieu à de passations d'épreuves/protocoles, les 200h seront à valider par un stage clinique auprès d'un maître de stage (orthophoniste).

**Validation à rendre pour la fin du semestre 9 (fin janvier en général).**

#### Modalités d'évaluation du stage :

1. **Mémoire avec passation** : 1 validation à mettre en ligne sur la plateforme :

- Grille de validation («S9 validation – mémoire **AVEC** passation) remplie par le maître de mémoire. Cela consiste à donner une note à l'étudiant et à stipuler le nombre d'heures de passation d'épreuves.

NB 1: **Ces 200h ne peuvent pas valider d'heures de domaine (ORL/neuro/pédopsy)**. Si votre maître de mémoire est par ailleurs agréé en tant qu'orthophoniste en salariat, merci alors de sélectionner impérativement son profil libéral ou salariat sans domaine lors de la création de ce stage S9. En cas de doute, merci de prendre contact avec votre délégué stage.

NB 2: **Ces 200h de passations de protocoles mémoire incluent non seulement les heures de passations elles-mêmes mais également toutes les activités afférentes**, telles que le temps de recrutement des sujets, la planification des passations, la planification des protocoles, la préparation des cahiers patients, la mise au propre des données avant analyse. Dans le cas d'études rétrospectives, ces 200h y incluent également les activités afférentes, telles que le temps de recherche des données (papiers ou enregistrements) dans les archives et l'organisation de ces données.

2. **Mémoire sans passation** : 2 validations à mettre en ligne sur la plateforme :

- Validation de stage clinique remplie par le maître de stage (intitulée « S9 validation stage clinique – mémoire sans passation)
- Grille de validation («S9 validation – mémoire **SANS** passation) remplie par le maître de mémoire. Cela consiste à donner une note à l'étudiant en l'évaluant sur sa capacité à mettre en œuvre son projet de recherche.

NB : **sur la plateforme, merci de créer votre stage avec la/le maître de stage qui a encadré votre stage clinique** et d'y ajouter la grille d'évaluation de votre maître de mémoire.

Nombre d'ECTS (European Credits Transfer System) : La validation du stage par l'étudiant donnera lieu avec l'UE 6.8b à 13 ECTS et validera l'Unité d'Enseignement n°6.8 : Stage clinique 4

6.8 a (Semestre 9 = 6 ECTS)

6.8 b (Semestre 10 = 7 ECTS)